



Communauté de communes
Cingal-Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2023-019

26 juin 2023

OBJET : AVENANT ENREPRISE SNM LOT 2 TRAVAUX CENTRE AQUATIQUE

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Et afin de pouvoir poursuivre les travaux concernant la construction et la restructuration du Centre Aquatique AQUASUD situé à Thury-Harcourt-le-Hom,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De valider et signer les avenants détaillés ci-dessous :

Entreprise SNM Lot 02

Marché initial : 333 611.00 € HT

- Avenant n°3 : + 2 919.00 € (0.98 %) : rideau métallique en entrée des vestiaires et suppression porillon anti-retour
- Avenant n°4 : - 1 244.00 € (- 0.38 %) : pose d'une main courante sur poteau avec sous lisse sur muret pédiluve en remplacement garde-corps
- Avenant n°5 : 3 024.80 € (0.91 %) : pose d'une main courante sur poteau avec sous lisse sur muret rampe intérieur
- Avenant n°6 : 850.80 € (0.26%) : prolongement garde-corps accès MNS côté intérieur
- Avenant n°7 : -2 608.00 € (- 0.79 %) : moins-value suppression poutre palan
- Avenant n°8 : 1 163.00 € (0.36 %) : garde-corps technique 7ml sur la toiture au-dessus du hall d'entrée
- Avenant n° 9 : + 12 048.00 € (+ 3.61 %) : Modification de la fermeture du silo

Ce qui porte le total des avenants à + 4.40 % nécessitant la présente décision

Nouveau montant du marché : 348 288.60 € HT

Pour mémoire :

Avenant n°1 accepté le 10/05/2023.

Avenant n°2 accepté le 10/05/2023

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20230626-DEC-2023-019-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Affichage : 27/06/2023